

Le 15 mars 2014

Les relations collectives dans le secteur à profit social

Frédéric CLERBAUX, Conseiller juridique UNIPSO



Le secteur à profit social ?

Résumé de l'exposé:

- Les entreprises du secteur à profit social
- L'UNIPSO
- La concertation sociale au niveau régional

Les entreprises du secteur à profit social

UNIPSO ASBL

Les entreprises du secteur à profit social :

- > Sont des entreprises
- > développent des services qui répondent à des besoins essentiels de la population (*soins de santé, hébergement des personnes handicapées, aide à domicile, éducation ou accueil de la petite enfance*)
- > poursuivent une finalité non lucrative
- > bénéficient en partie des ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population.

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Distinction entre entreprises commerciales et à profit social :

- > Entreprises où les investisseurs disposent des droits de propriété (décision et dividende) en contrepartie du risque pris
- > Entreprises et organisations qui poursuivent une finalité sociétale et défendent l'intérêt général:
 - > Celui qui met l'argent n'est pas nécessairement le décideur (cf. principe un homme, une voix)
 - > Production de biens et services « sociaux »
 - > Plaidoyer et défense de valeurs et de droits fondamentaux
 - > Gestion et processus de production « sociaux ».

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Des entreprises privées ou publiques qui respectent une combinaison de trois principes :

- > Recours à d'autres types de **ressources** que la vente pour couvrir les coûts de production (norme arbitraire : prix de vente couvre moins de 50% des coûts de production)
- > **Finalité** non lucrative (réaliser du profit et des bénéfices mais pas de rémunération du capital -> statut juridique)
- > Nature des **activités** (biens quasi collectifs dont la production ne peut être assurée par le seul marché traditionnel dans l'intérêt de la collectivité)

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Quelles entreprises à quelle place dans le tableau

	Secteur privé		Secteur public	
	À but lucratif	À but non lucratif	À but non lucratif	À but lucratif
Ressources marchandes	1	2	3	4
Ressources mixtes	5	6	7	8
Ressources non marchandes	9	10	11	12

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

	Secteur privé		Secteur public	
	À but lucratif	À but non lucratif	À but non lucratif	À but lucratif
Ressources marchandes	Entreprises privées traditionnelles	Coopératives, SFS	Entreprises publiques	Entreprises publiques
Ressources mixtes	Entreprises privées qui bénéficient d'un financement public	Associations, mutuelles (ETA, EFT,...)	Entreprises publiques (SNCB), services publics (hôpitaux)	
Ressources non marchandes		Associations (écoles libres), fondations	Services publics (enseignement...), administrations	

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

[Schéma-1.pdf](#)

Comment se finance le secteur à profit social?

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Débat de « mise au point »:

Cas de la Ville de Rochefort: Commune rurale qui manque de place en maison de repos. 2 solutions:

- **Agrandir ou créer une nouvelle maison de repos gérée par la commune (projet soutenu par « La Gauche »)**
- **Faire appel à des maisons de repos privée (projet soutenu par « La Droite »)**

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Mots-clés bonus:

Bénéficiaires **Qualité** **Accessibilité** **Intérêt**
général **Coût** **Travailleurs** **Investissement**
Délocalisation **Emplois**
Financement **Bonheur**

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

**L'UNIPSO: Union des entreprises
à profit social**

UNIPSO ASBL

UNIPSO

Une organisation patronale intersectorielle...

- > Défense des intérêts de ses membres
- > Outil d'analyse et d'expertise
- > Centre de projets

... représentative du secteur à profit social en Wallonie...

- > 9.000 institutions, 200.000 travailleurs
- > 18% de la valeur ajoutée

... pour la défense d'un modèle social...

- > Solidarité
- > Accessibilité
- > Emancipation

... comme acteur de la concertation

- > Partenaire social intersectoriel

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Membres



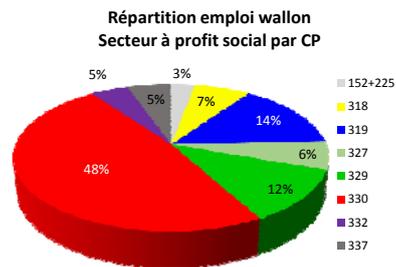
UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Secteurs

8 secteurs statutaires :

- > Hôpitaux (CP 330)
- > Etablissements et services de santé (CP 332)
- > Services d'aide et de soins à domicile (CP 318)
- > Établissements et services d'éducation et d'hébergement (CP 319)
- > Entreprises de travail adapté (CP 327)
- > Secteur socioculturel (CP 329)
- > Enseignement (152/225)
- > Organisations d'actions sociales (CP 337)



Organisations sœurs

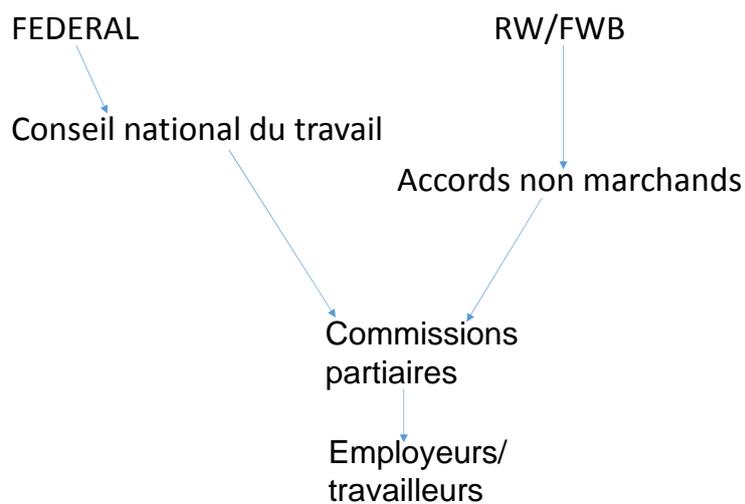


Le secteur à profit social ?

La concertation sociale régionale dans le secteur à profit social

UNIPSO ASBL

La concertation sociale dans le secteur à profit social



UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

OUI:

- Origine du secteur (charité et solidarité)
- Importance du bénévolat de gestion
- Implication des travailleurs (par ex modèle coopératif)
- Objet social tourné vers l'humain



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

NON:

- Gestion d'argent public
- Nécessité d'être rentable
- Gestion des ressources humaines
- Complexité administrative (gestion des subsides, de l'infrastructure,...)
- Gestion du projet (impulsion)



Les accords du secteur « non-marchand »

- Quelle est la particularité de la concertation sociale dans le secteur à profit social?



La concertation sociale dans le secteur à profit social

- Quelles pourraient être les revendications des:
 - Organisations syndicales (la Droite)
 - Organisations patronales (la Gauche)



Les accords du secteur « non-marchand »

- Régionalisation des CP (évolution de la Belgique)
- Volonté des OS d'aligner vers le haut les barèmes et d'améliorer les conditions de travail
- Réaction des employeurs: limiter le coût, structurer le financement, garantir la paix sociale



Les accords du secteur « non-marchand »

- 1^{ers} accords NM RW et FWB: 2000-2006:
 - Harmonisation barémique
 - Harmonisation des travailleurs PRC (ex-APE)
 - Aménagement de fin de carrière (plan Tandem)
 - Amélioration des conditions de travail des ouvriers (ex.: jour de carence)
 - Formation (essentiellement travailleurs à insérer)
- Au niveau patronale: peu de structuration, bcp de monde (ex: 5 fédés de planning) pour +/- 100 emplois, étiquette patronale à assumer, pour les OS uniquement rôle d'expert



Les accords du secteur « non-marchand »

- 2èmes Accords NM RW/FWB: 2007-2009:

RW

- Valorisation des heures inconfortables
- Concertation sociale (délégué inter-centres)
- Octroi de jours de congé et création d'emplois

FWB

- Poursuite de l'harmonisation barémique

- Au niveau patronale: rôle de l'UNIPSO >, intégration de tous les emplois, mesures compliquées à mettre en oeuvre



Les accords du secteur « non-marchand »

- Derniers accords NM RW/FWB: 2010-2011:

RW FWB

- Complément PFA + prime exceptionnelle

- Au niveau patronale: mesure en faveur de la formation: première mesure « patronale »



Et dans le futur?

- Transfert de compétences:
 - gestion paritaire de nouvelles compétences (OIP soins de santé, Forem,...)
 - Organe de concertation avec la Région de BXL-Capitale
- Au niveau wallon: GPS: groupe des 10 wallon